



Commande publique

Décision n° 2024-134

Objet : Signature du marché public de l'étude commerciale sur le centre-ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8 relatif aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour la ville de Sceaux de réaliser une étude afin de préparer aujourd'hui le centre-ville de demain,

Considérant que l'offre technique et financière remise par la société LESTOUX ET ASSOCIES LA ! est conforme aux attentes techniques de la Ville et au montant estimé du marché,

DECIDE de signer un marché de prestation intellectuelle relatif à cette étude avec la société LESTOUX ET ASSOCIES LA, Siret : 829 880 186 000 20 dont le siège social est situé 11-13 rue de Bouin 22400 Lamballe-Armor.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée 3 mois prenant effet à compter de sa notification, pour un montant de 36 780 euros TTC.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 23 avril 2024




Philippe LAURENT